

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES NOIX DU GÎTE

Meublé de tourisme classé 4 étoiles

Le Meez - 36110 LEVROUX

SIRET : 885 162 099 00018

Version 1.5 - 3 septembre 2026

Document à consulter et accepter avant la réservation

Ce règlement complète les Conditions Générales de Vente et précise les règles d'usage, de sécurité et de respect des équipements pendant le séjour.

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Articles et principaux thèmes pour retrouver rapidement une règle

Article	Principaux thèmes / items	Page
Article 1 - Champ d'application et acceptation	Occupants • acceptation • numéro de dossier • articulation avec les CGV	3
Article 2 - Occupation du gîte et respect des lieux	Capacité • mobilier • équipements • tranquillité • signalement des anomalies	3
Article 3 - Arrivée, départ, portail et boîte à clés	Arrivée 16 h • départ 11 h • digicode portail • boîte à clés • confidentialité des codes	3
Article 4 - Propreté, ménage et déchets	Ménage 25 € (1-2 nuits) / 45 € (3 nuits et +) • vaisselle • tri sélectif • verre • salissures anormales	3
Article 5 - Piscine - accès et sécurité	Ouverture 15 mai-30 septembre • hors période sur demande • horaires 10 h-20 h • mineurs • plongeurs • plage piscine • traitement de l'eau	4
Article 6 - Jacuzzi / spa	Douche • température • jets • mineurs • hygiène • aliments et boissons	4
Article 7 - Sauna	Serviette • durée des séances • température • malaise • surveillance des enfants	4
Article 8 - Parking et accès aux extérieurs	Stationnement • portail • circulations • surveillance des enfants	4
Article 9 - Internet et Wi-Fi	Connexion gratuite • légalité des usages • identifiants • responsabilité de l'utilisateur	4
Article 10 - Sécurité et équipements	Sécurité • équipements • climatisation connectée • télécommandes • MELCloud Home • repères de température	4-5
Article 11 - Dépôt de garantie, dégradations et matériel manquant	Caution 200 € • préautorisation à l'arrivée • libération J+2 • maintien exceptionnel J+7 • retenue • devis/facture • dommages > 200 €	5
Article 12 - Départ anticipé, incident et intervention	Signalement • départ anticipé • maintenance urgente • intervention des propriétaires	5
Article 13 - Fin de séjour	Effets personnels • rangement • tri • clés • contrôle • libération de la caution	6
Article 14 - Données de réservation et confidentialité	Données personnelles • archivage • suppression/anonymisation • codes d'accès	6
Article 15 - Acceptation du règlement	Lecture avant paiement • version acceptée • horodatage • dossier NDG • respect par tous les occupants	6

Astuce : cliquez sur un article dans la version Word pour accéder directement à la règle. Dans le PDF, les numéros de page et la recherche du lecteur PDF facilitent la navigation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LES NOIX DU GÎTE

Location saisonnière - meublé de tourisme classé 4 étoiles

Version 1.5 - 3 septembre 2026

Le présent règlement intérieur complète les Conditions Générales de Vente des Noix du Gîte. Il est consultable avant la réservation et son acceptation est enregistrée avec le numéro de dossier NDG-AAAA-NNNN. Il a pour objet de garantir la sécurité, la tranquillité des occupants et la préservation du logement et de ses équipements.

Les règles essentielles en un coup d'œil

Arrivée / départ	Arrivée à partir de 16 h - départ avant 11 h.
Piscine	Accès de 10 h à 20 h pendant sa période d'ouverture. Plongeurs interdits. Surveillance des mineurs obligatoire.
Caution	200 € par préautorisation bancaire le jour de l'arrivée. Libération normalement au plus tard à J+2, avec maintien exceptionnel possible jusqu'à J+7 si une vérification est nécessaire et si le réseau de carte le permet.
Accès	Les codes du portail et de la boîte à clés sont personnels au séjour et ne doivent pas être communiqués.
Déchets	Tri sélectif à respecter. Le verre doit être déposé par les locataires dans un point de collecte adapté.
Climatisation	Une télécommande par split est mise à disposition. Les réglages restent libres dans le cadre d'un usage normal ; repères nationaux et supervision technique MELCloud Home.

Article 1 - Champ d'application et acceptation

Le présent règlement s'applique à tous les occupants du gîte pendant toute la durée du séjour. Le voyageur ayant effectué la réservation s'engage à en informer les autres occupants et reste l'interlocuteur principal des Noix du Gîte.

La version acceptée au moment de la réservation est rattachée au numéro de dossier. En cas de contradiction entre le présent règlement et les Conditions Générales de Vente, les CGV prévalent pour les dispositions commerciales et contractuelles.

Article 2 - Occupation du gîte et respect des lieux

- Le nombre d'occupants doit correspondre à celui déclaré lors de la réservation et ne peut dépasser la capacité annoncée pour le logement.
- Le mobilier, les équipements et les installations doivent être utilisés conformément à leur destination et avec soin.
- Chaque occupant doit respecter la tranquillité des lieux, du voisinage et des propriétaires, notamment en évitant les nuisances sonores excessives.
- Toute anomalie, panne ou dégradation constatée à l'arrivée ou pendant le séjour doit être signalée rapidement afin d'éviter son aggravation.

Article 3 - Arrivée, départ, portail et boîte à clés

- L'arrivée est prévue à partir de 16 h et le départ doit avoir lieu avant 11 h, sauf accord préalable différent.
- Le digicode du portail donnant accès au parking et le code de la boîte à clés sont transmis la veille de l'arrivée.
- Ces codes sont strictement réservés aux occupants du dossier concerné et ne doivent pas être communiqués à des tiers.
- Au départ, les clés doivent être restituées conformément aux consignes communiquées pour le séjour.

Article 4 - Propreté, ménage et déchets

Les frais de ménage sont fixés à 25 € pour un séjour de 1 à 2 nuits et à 45 € à partir de 3 nuits. Ils couvrent le ménage normal de fin de séjour et ne dispensent pas les occupants de restituer le logement dans un état normal d'usage.

- La vaisselle et les ustensiles utilisés doivent être laissés propres et rangés.
- Les déchets doivent être triés conformément aux consignes du gîte.

- Le verre reste à la charge des locataires et doit être déposé dans un point de collecte adapté, notamment le bac à verre situé à proximité du Super U de Levroux.
- Toute salissure ou pollution anormale directement imputable aux occupants et nécessitant une intervention particulière pourra faire l'objet d'une demande de remboursement sur justificatif.

Article 5 - Piscine - accès et sécurité

La piscine chauffée est normalement accessible du 15 mai au 30 septembre, de 10 h à 20 h, sous réserve des conditions météorologiques, de maintenance, d'hygiène ou de sécurité. En dehors de cette période, son accès est possible uniquement sur demande préalable auprès du propriétaire et sous réserve de son accord et des conditions permettant son ouverture.

- L'accès au bassin des mineurs se fait sous la responsabilité et la surveillance effective d'un adulte majeur.
- Aucun mineur non nageur ne doit rester seul à proximité du bassin ou dans l'eau.
- Les plongeurs sont interdits.
- Il est interdit d'organiser des repas, fêtes ou apéritifs sur la plage de la piscine.
- Les produits d'entretien et de traitement de l'eau sont exclusivement manipulés par les propriétaires. Aucun produit ne doit être ajouté au bassin par les occupants.
- En cas d'intempéries ou de vent, les coussins et parasols doivent être rangés dans le coffre prévu à cet effet lorsque cela est demandé ou nécessaire.
- Toute pollution ou dégradation du bassin ou de ses équipements directement imputable aux occupants pourra être facturée au coût réel, sur justificatif.

Article 6 - Jacuzzi / spa

- Une douche est demandée avant l'utilisation du jacuzzi afin de préserver la qualité de l'eau.
- La température habituelle est de 37 à 38 °C. Les cycles de jets sont d'environ 20 minutes et peuvent être renouvelés avec modération.
- L'accès des mineurs se fait sous la responsabilité d'un adulte. L'utilisation est déconseillée aux enfants de moins de 6 ans ; lorsqu'un usage à température réduite est possible, les consignes spécifiques données sur place doivent être respectées.
- Les produits, savons, huiles, boissons et aliments ne doivent pas être introduits dans le jacuzzi.

Article 7 - Sauna

- Une serviette doit être placée sur l'assise avant de s'installer.
- Une séance de 10 à 15 minutes est conseillée ; une séance ne doit pas dépasser 30 minutes. Il est recommandé de limiter l'usage à 2 ou 3 séances par jour.
- La température maximale habituelle de l'appareil est d'environ 57 °C.
- Toute personne ressentant un malaise ou une gêne doit interrompre immédiatement la séance.
- Les enfants ne doivent pas utiliser le sauna sans la présence et la responsabilité d'un adulte.

Article 8 - Parking et accès aux extérieurs

- Les véhicules doivent être stationnés dans les emplacements prévus, sans gêner les accès ni les circulations.
- Le portail doit être utilisé avec précaution et conformément aux consignes fournies.
- Les enfants restent sous la surveillance de leurs responsables dans les espaces extérieurs et sur les équipements de loisirs.

Article 9 - Internet et Wi-Fi

Une connexion Wi-Fi est mise gratuitement à disposition des occupants. Son usage doit rester conforme à la législation et ne pas porter atteinte aux droits de tiers, à la sécurité du réseau ou au bon fonctionnement de la connexion.

- Les identifiants de connexion ne doivent pas être diffusés publiquement.
- L'utilisateur reste responsable de l'usage qu'il fait de la connexion depuis ses appareils.

Article 10 - Sécurité et équipements

- Les dispositifs de sécurité présents dans le logement ou les espaces communs ne doivent pas être neutralisés, déplacés ou détériorés.
- Les appareils et équipements doivent être utilisés conformément aux notices et consignes disponibles.

- En cas d'urgence, le 112 permet de joindre les services de secours. Toute situation présentant un risque pour les personnes ou les biens doit également être signalée aux propriétaires dès que possible.

Climatisation réversible connectée

Le gîte est équipé d'une climatisation réversible Mitsubishi Electric. Chaque unité intérieure (split) dispose de sa propre télécommande, laissée dans la pièce correspondante, afin que les occupants puissent régler localement la température, le mode et la ventilation dans le cadre d'un usage normal.

Le système est également connecté à MELCloud Home. Les propriétaires peuvent consulter les informations techniques utiles au bon fonctionnement de l'installation, notamment l'état de marche, le mode utilisé, la température de consigne et les alertes techniques. Cette supervision est limitée à la maintenance, à la protection du matériel et à la détection d'un usage manifestement anormal ou d'une consommation manifestement disproportionnée.

Dans le cadre d'une utilisation normale, les propriétaires ne modifient pas à distance les réglages choisis par les occupants. Une intervention à distance peut toutefois être effectuée en cas de risque pour l'équipement, de fonctionnement manifestement anormal ou d'usage excessif, de manière proportionnée, en maintenant des conditions normales de confort et, lorsque les circonstances le permettent, après information du voyageur.

Repères nationaux de température et bonnes pratiques

Les valeurs ci-dessous sont des repères de confort et de sobriété énergétique. Elles ne constituent pas des températures imposées au voyageur. Pour le refroidissement, le Code de l'énergie prévoit que le système ne doit être mis ou maintenu en fonctionnement que lorsque la température intérieure dépasse 26 °C, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation.

Pièce / situation	Repère chauffage	Repère été / climatisation
Salon / séjour / cuisine	19 °C lorsque la pièce est occupée ; 16 à 17 °C lorsqu'elle est inoccupée.	Mettre en service lorsque la température intérieure dépasse 26 °C ; privilégier une consigne de 26 °C ou plus.
Chambre adultes	17 °C la nuit ; adaptation raisonnable selon le confort.	Même principe : refroidissement lorsque l'intérieur dépasse 26 °C ; éviter un écart excessif avec l'extérieur.
Chambre enfants	17 °C la nuit ; 19 °C lorsqu'elle est occupée en journée.	Même principe : refroidissement lorsque l'intérieur dépasse 26 °C ; réglage modéré et adapté au confort de l'enfant.
Salle de bain	22 °C pendant l'utilisation ; 16 à 17 °C le reste du temps.	Climatisation généralement inutile ; privilégier l'aération et la ventilation adaptées.
Pièce inoccupée	16 à 17 °C.	Climatisation arrêtée.

Consignes d'utilisation

- Fermer les fenêtres et, autant que possible, les portes de la pièce lorsque la climatisation ou le chauffage fonctionne.
- Éviter les réglages extrêmes et les changements répétés de mode ou de température.
- Ne pas couvrir, démonter, déplacer ou obstruer les unités intérieures et ne pas intervenir sur les équipements techniques.
- En cas de panne, bruit inhabituel, fuite ou message d'erreur, arrêter l'appareil si nécessaire et prévenir les propriétaires sans entreprendre de réparation.
- Les télécommandes doivent rester dans le gîte et être replacées dans leur pièce à la fin du séjour.

Références indicatives : ADEME - recommandations de température par pièce ; Code de l'énergie, article R. 241-30 pour le refroidissement des locaux.

Article 11 - Dépôt de garantie, dégradations et matériel manquant

Un dépôt de garantie de 200 € est constitué par préautorisation bancaire le jour de l'arrivée, conformément aux CGV. Il n'est pas encaissé lorsque le logement et les équipements sont restitués dans un état conforme.

- En cas de dégradation, perte, matériel manquant ou frais directement imputables aux occupants, tout ou partie de la caution peut être encaissé à hauteur des sommes justifiées.
- Lorsque le montant des réparations ou remplacements dépasse 200 €, le montant de la caution est déduit du coût total établi sur présentation d'un devis, d'une facture ou d'un autre justificatif approprié. Le solde restant est alors dû par le voyageur.
- La caution ne constitue donc pas un plafond de responsabilité.

Article 12 - Départ anticipé, incident et intervention

- Toute difficulté affectant le logement, la piscine, le spa, le sauna ou un équipement doit être signalée sans attendre afin qu'une solution puisse être recherchée.
- Un départ anticipé à l'initiative du voyageur ne donne pas lieu à remboursement, sauf disposition contraire prévue par les CGV ou accord écrit des Noix du Gîte.
- En cas de nécessité de sécurité, de maintenance urgente ou de prévention d'un dommage, les propriétaires peuvent intervenir dans les espaces concernés en limitant autant que possible la gêne occasionnée.

Article 13 - Fin de séjour

- Avant le départ, les effets personnels doivent être retirés et les équipements remis en ordre.
- Les consignes de tri, de rangement et de restitution des clés doivent être respectées.
- **Après le départ, un contrôle du logement et des équipements est effectué. La caution peut être libérée dès que ce contrôle est terminé. En l'absence d'anomalie, l'ordre de libération est normalement donné au plus tard à J+2. Si une vérification est nécessaire, la préautorisation peut être maintenue au plus jusqu'à J+7, sous réserve de la durée d'autorisation accordée par le réseau de carte.**

Article 14 - Données de réservation et confidentialité

Les informations collectées pour préparer le séjour sont utilisées uniquement dans le cadre de la réservation et de son exécution. Les données non nécessaires à l'archivage légal sont supprimées ou anonymisées selon les règles prévues dans les CGV et la politique de confidentialité.

Les codes d'accès du portail et de la boîte à clés ne sont pas destinés à être conservés dans le dossier d'archive à long terme.

Article 15 - Acceptation du règlement

La validation de la réservation implique que le voyageur a eu la possibilité de lire le présent règlement et qu'il l'a accepté avant le paiement. La date, l'heure et la version acceptée sont conservées avec le numéro de dossier NDG-AAAA-NNNN.

Le voyageur s'engage à faire respecter le présent règlement par l'ensemble des occupants de son séjour.

Identification de l'hébergement

Nom commercial	Les Noix du Gîte
Exploitant	Philippe Alfred Francis COLLIN et Caroline RIGOT
Adresse	Le Meez - 36110 LEVROUX
SIRET	885 162 099 00018

Document destiné à être consulté et accepté avant la validation de la réservation.